Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROTECTION DE LA VENOGE

Le plan de protection entre en force aujourd'hui

La volonté des Vaudois de protéger la Venoge, chère à leur c?ur, se concrétise aujourd'hui avec l'adoption du plan de protection. En effet, le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports vient d'approuver le plan et de répondre aux oppositions et observations formulées au cours de l'enquête publique.

En novembre 1995, au terme de cinq années d'études, de concertation avec les autorités concernées et d'information de la population, le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports (DTPAT) mettait à l'enquête publique un plan de protection de la Venoge, accompagné d'un plan de mesures. Ces documents définissaient les actions nécessaires pour assainir et restaurer la rivière.

C'était une étape marquante après le vote des Vaudois, le 10 juin 1990, acceptant l'initiative constitutionnelle "Sauver la Venoge"; celle-ci demandait qu'un plan d'affectation précise les mesures pour assainir les eaux, maintenir et restaurer les milieux naturels, classer les plus intéressants et interdire toute construction, équipement, installation ou intervention allant à l'encontre de la protection de la rivière.

170 oppositions et 31 observations ont été déposées dans les délais légaux de l'enquête. La grande majorité des oppositions concerne des secteurs précis et mettent en cause la définition de certains périmètres ou la délimitation de zones de protection. Le DTPAT a repris des points soulevés dans des oppositions et a apporté quelques modifications mineures au plan; cependant, les options de base demeurent identiques, l'essentiel des points ayant déjà fait l'objet d'une concertation poussée avant l'enquête publique.

En répondant aux oppositions et en approuvant le plan de protection, le DTPAT termine donc son travail de planification. La réalisation des mesures pourra être entreprise par étapes. Le coût des interventions a été estimé à 21,5 millions de francs qui seront investis sur une période de vingt ans.

Lausanne, le 28 août 1997

Mme Nelly Wenger, chef du Service de l'aménagement du territoire (SAT), tél. 021 / 316 74 44
Mme Chantal Dupré, adjointe au SAT, tél. 021 / 316 74 31